

ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE

CHAMBRES RÉUNIES

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1914

SÉANCE ROYALE DU MARDI 4 AOUT 1914.

Dès 9 heures du matin, les membres de la Chambre des représentants et du Sénat arrivent nombreux et prennent place dans la salle des séances de la Chambre.

Derrière le bureau présidentiel, des drapeaux belges et le drapeau de la colonie du Congo, arborés en trophée, encadrent les armoiries du Royaume.

A 9 heures et demie, **M. Delvaux**, doyen d'âge des deux assemblées, et **MM. Pecher et Devèze**, les deux plus jeunes membres de celles-ci, constituent le Bureau provisoire, secondés par **M. Pauwels**, greffier de la Chambre, et **M. Campioni**, greffier du Sénat.

M. le président. — Messieurs, il va être procédé au tirage au sort des députations chargées de recevoir Leurs Majestés au seuil du Palais de la Nation.

— Il est procédé à ce tirage au sort.

La députation chargée de recevoir **S. M. le Roi** est composée de **MM. Nobels, D'hondt, Gillès de Pelichy, Van Cleemputte, de Wouters d'Oplinter, Boël, Feron, Borginon, Maenhaut, de Meester, Ortegat et Dejardin.**

La députation chargée de recevoir **S. M. la Reine** est composée de **MM. Delbeke, Vergauwen, Behaghel et de Kerchove d'Exaerde.**

M. le président. — Je prie les membres désignés par la voie du sort de bien vouloir se rendre au-devant de Leurs Majestés.

— A 10 heures, **S. M. la Reine** fait son entrée dans la salle, accompagnée de **LL. AA. RR. le Duc de Brabant, le Comte de Flandre et la Princesse Marie-José**, des membres de la députation et des personnages de sa suite.

L'assemblée, debout, et les auditeurs des tribunes saluent Sa Majesté aux cris répétés de : *Vive la Reine!* soulignés de longs applaudissements.

Aussitôt, après, **S. M. le Roi**, précédé de **MM. les questeurs et des membres de la députation et accompagné du Grand Maréchal de la Cour, de l'adjutant général, chef de la Maison militaire, d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance**, entre dans la salle.

La Chambre, debout, accueille le Souverain par des acclamations enthousiastes et les cris longuement répétés de : *Vive le Roi! Vive la Belgique!* Les mêmes manifestations patriotiques se produisent dans les tribunes, où tous les auditeurs sont debout et agitent des mouchoirs.

S. M. le Roi monte au bureau et, devant l'assemblée debout, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Jamais, depuis 1830, heure plus grave n'a sonné pour la Belgique : l'intégrité de notre territoire est menacée.

La force même de notre droit, la sympathie dont la Belgique, fière de ses libres institutions et de ses conquêtes morales, n'a

cessé de jouir auprès des autres nations, la nécessité pour l'équilibre de l'Europe de notre existence autonome, nous font espérer encore que les événements redoutés ne se produiront pas.

Mais si nos espoirs sont déçus, s'il nous faut résister à l'invasion de notre sol et défendre nos foyers menacés, ce devoir, si dur soit-il, nous trouvera armés et décidés aux plus grands sacrifices. (*Acclamations et cris de : Vive le Roi! Vive la Belgique!*)

Dès maintenant, et en prévision de toute éventualité, notre vaillante jeunesse est debout, fermement résolue, avec la ténacité et le sang-froid traditionnels des Belges, à défendre la Patrie en danger. (*Applaudissements.*)

Je lui adresse, au nom de la Nation, un fraternel salut. (*Acclamations et cris de : Vive l'armée!*) Partout, en Flandre et en Wallonie, dans les villes et dans les campagnes, un seul sentiment étroit les cœurs : le Patriotisme; une seule vision emplit les esprits : notre indépendance compromise; un seul devoir s'impose à nos volontés ; la résistance opiniâtre. (*Applaudissements et acclamations.*)

Dans ces graves circonstances, deux vertus sont indispensables : le courage calme (*nouveaux applaudissements*), mais ferme, et l'union intime de tous les Belges.

L'une et l'autre viennent déjà de s'affirmer avec éclat sous les yeux de la Nation remplie d'enthousiasme.

L'irréprochable mobilisation de notre armée, la multitude des engagements volontaires, le dévouement de la population civile, l'abnégation des familles ont montré, de façon indéniable, la bravoure réconfortante qui transporte le peuple belge. (*Vifs applaudissements.*)

Le moment est aux actes.

Je vous ai réunis, messieurs, afin de permettre aux Chambres législatives de s'associer à l'élan du Peuple dans un même sentiment de sacrifice.

Vous saurez prendre d'urgence, messieurs, et pour la guerre et pour l'ordre public, toutes les mesures que la situation comporte. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

Quand je vois cette assemblée frémissante, dans laquelle il n'y a plus qu'un seul parti, celui de la Patrie (*acclamations enthousiastes.*)

siastes et cris de : Vive la Belgique!), où tous les cœurs battent en ce moment à l'unisson, mes souvenirs se reportent au Congrès de 1830, et je vous demande, messieurs : Etes-vous décidés, inébranlablement, à maintenir intact le patrimoine sacré de nos ancêtres? (*Oui! Oui! de toutes parts.*)

Personne dans ce pays ne faillira à son devoir.

L'armée forte et disciplinée est à hauteur de sa tâche : mon gouvernement et moi-même nous avons pleine confiance dans ses chefs et dans ses soldats. (*Marques d'approbation.*)

Attaché étroitement à la population, soutenu par elle, le Gouvernement a conscience de ses responsabilités et les assumera jusqu'au bout avec la conviction réfléchie que les efforts de tous, unis dans le patriotisme le plus fervent, le plus généreux, sauvegarderont le bien suprême du pays. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Si l'étranger, au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole le territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du Souverain, qui ne trahira jamais son serment Constitutionnel, et du Gouvernement investi de la confiance absolue de la Nation tout entière. (*Bravos sur tous les bancs.*)

J'ai foi dans nos destinées; un Pays qui se défend s'impose au respect de tous : ce Pays ne périt pas! (*Très bien! Vive le Roi! Vive la Belgique!*)

Dieu sera avec nous dans cette cause juste. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vive la Belgique indépendante! (*De longues et unanimes acclamations de l'assemblée et des tribunes accueillent la fin de ce discours.*)

— S. M. le Roi quitte le bureau et se retire, suivi des personnages de sa suite et au milieu des cris enthousiastes de : *Vive le Roi! Vive la Patrie! Vive la Belgique indépendante!*

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. de Broqueville, ministre de la guerre (*prenant place à la tribune*). — Messieurs, je vais poser un acte qui est contraire à nos usages parlementaires, je le reconnais : les Chambres n'ont pas l'habitude d'entendre, réunies, la parole ministérielle; mais nous sommes dans des circonstances où certaines exceptions se justifient. (*Approbation et mouvement d'attention.*)

Ce sont des documents que je vais vous lire. J'espère qu'après les avoir entendus, vous considérerez que le gouvernement est digne de la confiance que le pays tout entier, y compris ses adversaires politiques, veut bien mettre en lui et vous jugerez, j'en suis sûr, qu'à l'heure solennelle où nous sommes, il serait profondément imprudent de se livrer à une délibération quelconque sur la communication que je vais avoir l'honneur de vous faire. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

Dimanche passé, à 7 heures du soir, S. E. le Ministre d'Allemagne est venu donner au gouvernement communication de la note suivante, rédigée en allemand et scrupuleusement traduite :

Note allemande.

Bruxelles, 2 août 1914.

« Le gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le gouvernement impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne sera pas en mesure de repousser, sans secours, une marche nouvelle d'un si grand développement. Dans ce fait, on trouve une certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne.

» C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi.

» Le gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures

des ennemis de l'Allemagne l'obligent de violer de son côté le territoire belge.

» Afin de dissiper tout malentendu, le gouvernement allemand déclare ce qui suit :

» 1. — L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique consent dans la guerre qui va commencer à prendre une attitude de neutralité amicale vis-à-vis de l'Allemagne, le gouvernement allemand, de son côté, s'engage au moment de la paix à garantir le royaume et ses possessions dans toute leur étendue.

» 2. — L'Allemagne s'engage sous la condition énoncée à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue.

» 3. — Si la Belgique conserve une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du gouvernement belge, à acheter contre argent comptant tout ce qui sera nécessaire à ses troupes et à indemniser pour les dommages causés en Belgique.

» 4. — Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes et particulièrement fait des difficultés à leur marche en avant par une opposition des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique en ennemie.

» Dans ce cas, l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis-à-vis du royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux Etats l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes. Le gouvernement allemand a l'espoir justifié que cette éventualité ne se produira pas, et que le gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas, les relations d'amitié qui unissent les deux Etats voisins deviendront plus étroites et durables. »

S. E. le Ministre d'Allemagne, en nous remettant cette note dimanche soir, à 7 heures, réclamait réponse dans les douze heures.

À la réception de cette note, nous avons immédiatement demandé aux ministres d'Etat, sans distinction d'opinion politique, de bien vouloir se joindre au gouvernement afin de délibérer en conformité absolue de sentiment avec la nation tout entière. J'ai le droit d'affirmer que c'est à l'unanimité de tous les membres présents à cette réunion que les décisions communes ont été prises dans l'intérêt commun de la patrie. (*Très bien!*)

Réponse belge.

Bruxelles, le 3 août 1914 (7 heures du matin).

« Par sa note du 2 août 1914, le gouvernement allemand a fait connaître que, d'après des nouvelles sûres, les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur et que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne serait pas en état de repousser sans secours une marche en avant des troupes françaises. Le Gouvernement allemand s'estimerait dans l'obligation de prévenir cette attaque et de violer le territoire belge. Dans ces conditions, l'Allemagne propose au Gouvernement du Roi de prendre vis-à-vis d'elle une attitude amicale et s'engage au moment de la paix à garantir l'intégrité du royaume et de ses possessions dans toute leur étendue. La note ajoute que si la Belgique fait des difficultés à la marche en avant des troupes allemandes, l'Allemagne serait obligée de la considérer comme ennemie et de laisser le règlement ultérieur des deux Etats l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes.

» Cette note a provoqué chez le Gouvernement du Roi un profond et douloureux étonnement.

» Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont été faites le 1^{er} août au nom du Gouvernement de la République.

» D'ailleurs, si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et son armée opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance. (*Approbation unanime.*)

» Les traités de 1839 confirmés par les traités de 1870 consacrent l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances et notamment du Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse. (*Mouvement.*)

» La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales; elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité.

» L'atteinte à son indépendance dont la menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du droit des gens. (*Vive approbation.*)

» Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit. (*Très bien ! Bravo !*)

» Le Gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la Nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe. (*Vifs applaudissements et cris répétés de : Vive la Belgique !*)

» Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. (*Très bien ! très bien !*)

» Si cet espoir était déçu, le Gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. » (*Longue salve d'applaudissements. Tous les membres, debout, acclament M. le ministre.*)

Notre réponse fut remise lundi matin, à 7 heures, à S. E. le Ministre d'Allemagne, à Bruxelles. Nous avons attendu jusqu'à ce matin une nouvelle communication allemande. Celle-ci nous a été apportée à 6 heures par S. E. le Ministre d'Allemagne. La voici :

Légation d'Allemagne.

A II 4.

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai été chargé et j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que par suite du refus opposé par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi aux propositions bien intentionnées que lui avait soumises le Gouvernement Impérial, celui-ci se verra, à son plus vif regret, forcé d'exécuter — au besoin par la force des armes — les mesures de sécurité exposées comme indispensables vis-à-vis des menaces françaises.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

(S.) VON BÜLOW.

Son Excellence Monsieur Davignon, Bruxelles.

(*Mouvement prolongé et colloques.*)

Messieurs, cette réponse se passe de tout commentaire, parce que tout commentaire affaiblirait ce qui vient de se passer aujourd'hui. (*Très bien !*) A l'heure actuelle, la parole, hélas ! est aux armes ; mais, par les armes, nous ferons franchement, énergiquement, tout notre devoir. (*Vive approbation et cris de : Vive la Belgique.*)

Comme l'a dit tantôt S. M. le Roi, un peuple qui ne s'abandonne pas peut être vaincu, mais il est certain qu'il ne sera pas abattu. (*Nouvelle et vive approbation.*)

Et moi je le déclare, au nom de la Nation tout entière, groupée en un même cœur, en une même âme, ce Peuple, même s'il était vaincu, ne sera jamais soumis ! (*Salve d'applaudissements et longues ovations. — M. le ministre quitte la tribune, salué par les acclamations unanimes de l'assemblée et les cris répétés de : Vive la Belgique !*)

M. Carton de Wiart, ministre de la justice. — Vive la Belgique ! L'Union fait la Force !

M. le président. — Messieurs, nous devons prendre acte des déclarations solennelles que M. le ministre vient de faire au nom du gouvernement. Notre unique réponse, c'est que nos cœurs sont avec lui et que nous mettons en lui tout notre espoir. (*Vive approbation.*)

Nous lui crions : Vive la Belgique ! Soutenue par l'énergie des Belges, soyons-en convaincus, elle ne périra pas ! (*Nouvelles et longues acclamations. — Vive la Belgique ! sur tous les bancs.*)

— La séance plénière est levée à 10 heures et demie.

(*MM. les sénateurs se retirent dans leur salle de délibération.*)

4